



⁽²⁾ Personnel exerçant cette activité à titre secondaire et relevant d'un autre service à titre principal

⁽³⁾ Cellule pilotée par un chargé de mission enseignant

⁽⁴⁾ Rattachement hiérarchique responsable de la scolarité

⁽⁵⁾ Responsabilité fonctionnelle exercée par les deux directeurs des études